

-----  
**DÉLIBÉRATION DE\_2025\_001**

dix-huit mars deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE VÉLINES sous la Présidence de Michel FRICHOU.

Date de convocation :

Présents : Georges MADELAINE, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Hélène DONADIER, Jean-Thierry LANSADE, Christophe MARCETEAU, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Éric REY, Jean-Louis REY, Marc GRANDY, Jocelyne ARSIGNY, Cyril BARDE, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET-COLLAS, Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN

Pouvoirs : Sylvie PELLIZZER représentée par Michel FRICHOU, Jean-Luc FAVRETTO représenté par Jean-Thierry LANSADE, Marie-Catherine ROHOF représentée par Hélène DONADIER, Karine LEY représentée par Éric REY, Annie MAIGRE représentée par Christian GALLOT, Éric FRÉTILLÈRE représenté par Cyril BARDE

Secrétaire : Lucette MOUTREUIL

Membres en exercice : 32 Présents : 23 Votants : 29 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 29

**OBJET : Compte financier unique - OM - REOMI SMD3 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	138 954,03	0,00	138 954,03
Opérations	820 234,40	831 228,50		

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025  
Date de réception de l'AR: 28/03/2025  
024-200034197-DE\_2025\_001-DE  
A G E D I

exercice				
<b>Total</b>	<b>820 234,40</b>	<b>970 182,53</b>	<b>820 234,40</b>	<b>970 182,53</b>
Résultat de clôture		149 948,13		149 948,13
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	149 948,13	0,00	149 948,13
Résultat définitif		149 948,13		149 948,13

Le Président de la Communauté de Communes se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil Communautaire réuni et présidé par Monsieur Michel FRICHOU vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Monsieur BOIDÉ Thierry pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président  
Michel FRICHOU

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025  
Date de réception de l'AR: 28/03/2025  
024-200034197-DE\_2025\_001-DE  
A G E D I